****

 **06/07/2017**

**GT PÊCHE UNAN 56**

**Pêche à l'aide de lignes gréées, à proximité**

**immédiate du bateau.**

**\_\_\_\_\_\_\_**

**L'UNAN Morbihan s'est inquiétée à partir de 2014/2015 de l'interprétation restrictive, par l'administration des affaires maritimes du Morbihan, de la réglementation sur la pêche au moyen de lignes gréées, à proximité d'un bateau.**

**L'UNAN considère, en effet, que la pratique de pêche à l'aide de lignes gréées dans la limite d'un maximum de 12 hameçons ne peut qu’être acceptée par l'administration départementale conformément à l’application des textes en vigueur, confortée par la décision, non contestée par l’Etat, de la cour d’Appel de RENNES du 9 mars 2015.**

**Ceci est un mode de pêche traditionnel, notamment de la dorade royale, dans le Golfe du Morbihan et en Rivière d'Etel.**

**C'est la raison pour laquelle de nombreuses démarches ont été effectuées en 2015/2016, auprès du Préfet du Morbihan et de ses services (DML). Des échanges ont également eu lieu entre l'UNAN et le député de Vannes (à sa demande/sollicité par de nombreux pêcheurs à titre individuel), également entre l'UNAN et le Président du Comité Départemental des Pêches.**

**Pour des raisons pratiques et de bon sens, l'UNAN n'a pas demandé la possibilité d'utiliser simultanément 12 lignes gréées chacune d'un hameçon (une bouée, une corde, un fil muni d'un hameçon, un plomb ou un grappin). Suite à tous les échanges précités, l'UNAN a accepté l'utilisation de 4 lignes gréées (une bouée immatriculée, une corde, un fil muni de un à 3 hameçons, un plomb ou un grappin), à proximité immédiate du bateau en action de pêche.**

**Cette disposition (4 lignes gréées dans les conditions précisées ci-dessus) est un compromis pour nous acceptable, se rapprochant des pratiques les plus courantes tout en restant dans le cadre de la réglementation.**

***Si vous rencontrez des difficultés particulières lors de contrôles, sur cette pratique de pêche effectuée dans le cadre précité, l'UNAN vous demande de les lui faire remonter.***

**Adresser vos observations à: jean-claude.briens@wanadoo.fr**